



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le **14 FEV. 2022**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES PYRENEES ATLANTIQUES
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nathalie LAMOUROUX
Téléphone : 05 59 82 24 23 ou 06 21 78 17 61
Courriel :
nathalie.lamouroux1@dgfip.finances.gouv.fr
Réf DS : 7470220
Réf. OSE:2022- 40088- 04835

Le Directeur départemental

à

Monsieur Le Maire de la Commune de DAX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : CESSIION D'UN TERRAIN À BÂTIR

ADRESSE DU BIEN : 40180 SEYRESSE – RUE DE PUYO

VALEUR VÉNALE : 460 000€ HT

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

- | | |
|--|-------------------|
| 1 – SERVICE CONSULTANT : | COMMUNE DE DAX |
| AFFAIRE SUIVIE PAR : | Florence JAUREGUI |
| 2 – Date de consultation | 📅 20/01/2022 |
| Date de réception | 📅 20/01/2022 |
| Date de visite | 📅 sans objet |
| Date de constitution du dossier « en état » | 📅 20/01/2022 |

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Parcelles de terrain nu à bâtir.
Le prix de cession n'est pas mentionné.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230203-20230202-2-DE
Date de télétransmission : 06/02/2023
Date de réception préfecture : 06/02/2023

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Les deux parcelles sont cadastrées AE 49 et AE 50 d'une superficie respective de 8 552m² et 10 762m². Elles totalisent donc 19 314m². De forme rectangulaire en nature herbeuse et taillis au milieu.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire :Commune de DAX – parcelles évaluées libres

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage du PLU approuvé le 14/04/2021 : Zone 1AU - OAP n°16-1 secteur à vocation mixte à dominante résidentielle et notamment des constructions à usage de logement

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Celle-ci est estimée à à **460 000€ HT.**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Marie-Françoise Even
l'Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques